

PROCES VERBAL – CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 04 NOVEMBRE 2020

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public.

Ouverture du conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Bonsoir à toutes et à tous,

Chères habitantes et habitants du 1^{er} arrondissement, Cher.e.s élu.e.s,

Ce conseil s'ouvre dans un contexte particulier, un contexte pesant, anxiogène.

Nous faisons face à l'aggravation de la crise sanitaire ; nous devons faire face aussi à la montée d'inquiétudes sécuritaires.

La crise sanitaire due à la pandémie de Covid19 a connu une forte aggravation ces dernières semaines.

Chacune, chacun connaît des personnes malades, plus ou moins gravement. Chacune, chacun, subit aussi les restrictions nécessaires adoptées pour freiner la pandémie.

Nous tenons ce conseil en présentiel avec les masques et en aérant régulièrement, le public doit assister en Visio diffusion.

Le prochain conseil se tiendra certainement à distance, en adaptant les technologies permettant le bon déroulement à distance de la vie des institutions démocratiques.

La poursuite de ces activités est nécessaire dans cette période : certaines des délibérations examinées aujourd'hui concernent le soutien indispensable à des acteurs économiques, culturels, affectés par la pandémie et dont l'existence est en jeu ; d'autres concernent des acteurs de la solidarité dont nous avons plus que jamais besoin ; d'autres enfin concernant le fonctionnement du service public, écoles, crèches, transports en commun.

La tenue de ce conseil face à la montée des inquiétudes sécuritaires est aussi un signe de la résilience de notre démocratie.

Nous sommes collectivement confrontés à une violence qui menace, qui agresse, qui assassine.

Nous avons tenu à rendre hommage à Samuel PATY, enseignant visé par la violence terroriste alors qu'il avait fait son métier d'éduquer les enfants, de leur apprendre à comprendre des images, à les interpréter avec recul, à user d'esprit critique.

Nos pensées vont aussi aux victimes de l'attentat dans une église à Nice ; dans les rues de Vienne ; dans l'Université de Kaboul.

Ces actes de violence doivent susciter de notre part une vigilance accrue : une vigilance pour prévenir d'autres actes ; une vigilance aussi pour prévenir que ces actes ne nous divisent.

La crise sanitaire comme les inquiétudes sécuritaires créent un climat propice à se fabriquer des ennemis.

L'époque tend, pernicieusement, à nous faire voir l'autre comme un danger, comme un risque.

C'est invivable, triste, esseulant.

On voudrait se garder en se barricadant, en se confinant.

Or, comme société humaine, nous ne pouvons survivre collectivement qu'en tissant des alliances, des coopérations, des amitiés.

Nous avons besoin d'occuper l'espace de vivant positif.

Face à la crise sanitaire, nous devons respecter la distanciation pour rompre les chaînes de contamination.

Nous devons aussi organiser les chaînes de solidarité et de résilience.

La réponse s'organise, à la Mairie du 1^{er} arrondissement, à la Ville et à la Métropole, en complémentarité active.

La mairie d'arrondissement reste ouverte au public en période de confinement ; elle assure le premier guichet de proximité pour les habitantes et les habitants ; elle met à disposition des attestations, un ordinateur pour les démarches en ligne.

Pour maintenir le lien, la lettre d'information électronique passe en rythme hebdomadaire.

Nous soutenons aussi les associations de solidarité sur le territoire en mettant à disposition des locaux, comme la boule des Rigolards pour l'association Graille qui prépare des repas aux plus démunis à partir d'invendus alimentaires bios, dans une démarche de solidarité, de zéro gaspillage, et de promotion d'une alimentation saine et de qualité.

Avec une énergie et une joie conviviale, ils et elles montrent que l'urgence sociale n'est pas un service dégradé.

La Ville fait sa part de l'urgence sociale, pour assurer un hébergement d'urgence en complément du plan hivernal de l'Etat : dans les prochains jours, 150 places seront ouvertes dans une auberge de jeunesse pour les hommes isolés, et 70 places pour les familles.

Ce dispositif s'ajoute aux lieux d'hébergement ouverts pour le relogement des occupants du collège Maurice Scève, squats évacués dans le calme la semaine passée.

Malheureusement des personnes se trouvent toujours en grande précarité, des jeunes non admis à l'aide sociale à l'enfance accueillis par des hébergeants solidaires et accompagnés par des associations et collectifs de l'arrondissement dans leurs démarches.

Et nous remercions ces mobilisations solidaires des citoyens qui sont plus que jamais nécessaires dans cette période.

La Ville et la Métropole se mobilisent aussi pour aider les acteurs économiques, les commerçants, les artisans, les acteurs de la culture.

Avec le Fonds d'urgence pour la culture, dont nous allons discuter dans ce conseil d'arrondissement ; mais aussi avec de nouvelles mesures pour faire face à cette seconde période de confinement : développement des commandes en ligne-retrait en magasin (le cliqué-retiré) ; demande aux propriétaires d'une gratuité ou réduction des montants des loyers commerciaux ; aide à l'accès au plan de relance du gouvernement.

Enfin, nous proposerons une organisation décentralisée de la Fête des Lumières pour que dans chaque quartier cette tradition locale vienne égayer les temps difficiles que nous traversons.

Dans ce contexte particulier, nous ne perdons pas de vue notre objectif premier : mener la transition écologique et solidaire sur notre territoire.

Dans le 1^{er} arrondissement, après avoir posé les premiers jalons d'un apaisement des circulations en faveur des modes doux, nous préparons les prochaines étapes, comme sur la rue de la Martinière, et

nous préparons également d'autres propositions dans le cadre de l'urbanisme tactique. Cet apaisement des mobilités est aussi propice à une reconquête végétale des espaces où nous souhaitons planter arbres et arbustes et sollicitons pour cela les études techniques qui permettent de déterminer les endroits propices.

Nous voulons que les usagers et usagères de ces espaces, qu'ils ou elles y habitent ou y travaillent, puissent s'impliquer dans ces transformations, à travers les conseils de quartier, ou des instances de consultation ad hoc, comme nous le mettons en place pour le secteur Capucins, afin de développer une concertation d'usages, sur des expérimentations concrètes.

Nous souhaitons également que les plus jeunes puissent participer à ces réflexions sur la ville, à travers le conseil d'arrondissement des enfants, qui tiendra ses élections dans les prochaines semaines.

Nous voulons aussi défendre une approche sociale et écologiste de l'urbanisme à travers la révision du Plan Local d'Urbanisme à laquelle nous travaillons actuellement, afin de préserver des emplacements de logement social, et des emplacements de nature pour que chacun, chacune ait accès à un espace de nature essentiel au bien-être.

Car nous sommes face à une autre crise, bien plus profonde : la crise écologique, qui est aussi (et peut être premièrement) une crise de la sensibilité, une crise de notre attention au vivant et à notre habitat, une crise de notre manière d'habiter le monde.

Au lieu de faire des autres vivants, animaux et végétaux, un décor ou un réservoir de ressources disponibles pour l'exploitation, nous avons besoin de leur redonner de la considération.

Non pas de ré-enchanter le monde, mais de le ré-habiter vraiment, pleinement, de rouvrir les yeux sur cette diversité merveilleuse qui donne vie, sens et beauté.

Alors pour nous consoler des crises et former notre sensibilité commune à y apporter des réponses durables, je vous invite à profiter dans cette période des parcs et jardins qui restent ouverts et qui sont magnifiques en cette période automnale.

Je vous remercie.

J'ouvre ce Conseil d'Arrondissement en proposant la désignation d'un Secrétaire de séance, si Noé FROISSART accepte de poursuivre ce rôle dédié au benjamin de l'assemblée et donc de procéder à l'appel nominal et à l'indication des pouvoirs qui sont donnés par les personnes qui ne sont pas présentes physiquement ce soir.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED, excusé, pouvoir donné à Yasmine BOUAGGA

Nathalie PERRIN-GILBERT, pouvoir temporaire donné à David SOUVESTRE

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET, pouvoir donné à Malika HADDAD-GROSJEAN
Mathilde CORTINOVIS
Noé FROISSART
Benoit SCIBERRAS

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Je constate que le quorum est atteint et nous allons pouvoir procéder à l'examen des délibérations.

1 MA1-01-20-16- Rapporteur Bertrand PINOTEAU – Adoption de l'état spécial de la Mairie du 1er arrondissement

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2020 a fixé le montant des dotations aux neuf arrondissements pour 2021 ainsi que les modalités de répartition de cette somme entre les arrondissements.

Il en résulte pour le 1^{er} arrondissement, une dotation de fonctionnement de 375 472 euros répartie de la manière suivante :

- dotation de gestion locale : 338 379 euros
- dotation d'animation locale : 37 093 euros

Une dotation d'investissement également 60 856 euros répartie en crédits d'équipements pour 14 856 euros et en crédits de travaux pour 46 000 euros.

Il est à noter que ces dotations n'évoluent pas en 2021, elles sont reconduites à l'identique par rapport à 2020 mais que ces montants seront susceptibles d'évoluer dernièrement à l'issue d'un dialogue entre le Conseil Municipal et le Maire d'arrondissement, notamment dans la perspective d'une évolution des équipements transférés et des périmètres.

A montants constants, nous avons donc construit avec le Directeur Général des Services et l'ensemble des élu.e.s lors du Bureau d'arrondissement du 7 octobre dernier, un projet de budget 2021 permettant de tenir compte des différentes évolutions constatées sur l'année 2020 qui a été singulière et qui le sera jusqu'au bout, du fait des deux périodes de confinement.

Comme vous le savez, une grande part de ces faibles budgets concerne les dépenses courantes relativement incompressibles, même si des efforts sont réalisés pour les réduire.

Par exemple au niveau des consommations d'énergies et de fluides.

Un travail sera notamment engagé par Noé FROISSART en lien avec les services compétents pour voir quelle marge de progression peut être dégagée à cet effet.

Pour autant, au vu des consommations actuelles et compte tenu des reports prévisibles, nous pourrions disposer pour 2021 d'un volant d'animations de l'ordre de 75 000 € et d'un volant d'investissements de l'ordre 160 000 €, ce qui doit nous permettre de mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation de notre plan de mandat de manière concertée entre élu.e.s et en lien avec le Cabinet et les services.

Aussi, je vous propose d'adopter cet état spécial pour 2021.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ou d'intervention ?

Oui, David SOUVESTRE.

David SOUVESTRE

J'avais juste une petite question par rapport aux évolutions souhaitées par le Maire de Lyon. Est-ce que cela serait possible d'avoir éventuellement des précisions sur le calendrier, la méthode de travail et également savoir si les adjoints délégués aux finances seront bien associés à ce groupe de travail, puisque dans la délibération, on ne parle que des maires ?
Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

La question sera transmise à Madame Audrey HENOQUE, Adjointe aux finances à la Ville de Lyon et pour information, l'adoption de ce budget est liée à une contrainte légale de délai, qui n'était pas compatible avec le travail que nous souhaitons engager dans le cadre du mandat pour redonner du pouvoir et aussi du budget aux mairies d'arrondissement.

Donc ces montants sont amenés à évoluer de façon importante dans la suite du mandat.

Mais votre question qui porte sur la méthode de l'évolution est tout à fait pertinente et sera transmise.

Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE :

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 MA1- 01/20/17 - Rapporteuse Yasmine BOUAGGA – Désignation d'une représentante de la mairie d'arrondissement au sein des Conseils de Vie Sociale des Résidences autonomie seniors Clos Jouve et Louis Pradel

Yasmine BOUAGGA

En raison de sa délégation, j'ai proposé que Malika HADDAD-GROSJEAN soit la représentante du 1^{er} arrondissement au Conseil de Vie Sociale de ces établissements.

J'ajoute pour information qu'au titre de notre mandat de représentant du Conseil Municipal au CCAS, David SOUVESTRE et moi allons siéger également dans les Conseils de Vie Sociale de ces établissements, à savoir Louis Pradel pour David SOUVESTRE et moi-même pour Clos Jouve.

Y-at-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose donc de la passer au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE :

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3 **1267 - Rapporteuse Laurence HUGUES – Conseils de Quartiers – Fixation des périmètres des quartiers**

Laurence HUGUES

Je vous remercie Madame la Maire.

Cher.e.s collègues, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération qui porte sur le périmètre et la dénomination des Conseils de Quartiers de la Ville de Lyon.

Ces Conseils de Quartiers sont des acteurs essentiels de notre vie démocratique locale, nous l'avons vu dans le 1^{er} arrondissement avec les premières réunions qui se sont tenues lors de cette nouvelle mandature.

De par leur investissement, leur implication citoyenne, ces conseils de quartiers participent à la réflexion autour des projets de politiques publiques.

Ils sont indispensables au renforcement de la démocratie inclusive que nous souhaitons développer.

Une démocratie inclusive qui permette à chacune et à chacun d'avoir voix à la Ville dans un droit de cité actif.

Dans le 1^{er} arrondissement, les périmètres et les dénominations sont confirmés à l'identique :

- Ouest des Pentes,
- Haut et Cœur des Pentes,
- Bas des Pentes / Presqu'île

Je profite de l'occasion qui m'est donnée ici, et je vous en remercie Madame la Maire, pour saluer ce travail pointu d'expertise d'usage mené par les habitant.e.s qui agissent dans ces conseils avec notamment, très récemment, la relance des diagnostics « en marchant ».

Malheureusement, le reconfinement impacte fortement le travail de ces instances et cela va nécessiter d'autant plus d'adapter la manière de se mobiliser pour le renouvellement de la participation et des inscriptions aux Conseils de Quartiers. Il faut effectivement poursuivre le travail de propositions, en vue des appels à projets en faveur des initiatives des Conseils des Quartiers, connus sous le doux nom d'APICQ qui en 2019 avait permis une proposition des trois Conseils de quartiers du 1^{er} regroupés. Il s'agissait d'un circuit de fenêtres décorées qui permettait de créer de la convivialité et renforcer le sentiment d'appartenance à notre bel arrondissement.

Juste pour information et comme indiqué aux Conseils de Quartiers, le périmètre de financement reste inchangé pour ces APICQ : un montant de 5 000 € est prévu avec une possibilité de cofinancement, sachant que ces dossiers devront être déposés au plus tard le 18 décembre prochain.

Je vous prie cher.e.s collègues de bien vouloir approuver cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions ?

Je vous en prie Monsieur Noé FROISSART.

Noé FROISSART

C'est pour signaler que Madame Nathalie PERRIN-GILBERT nous a rejoints.

Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération concernant les Conseils de Quartiers?

Je vous propose de mettre cette question au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Nous allons désormais examiner le projet de délibération concernant l'Education, le Plan Educatif de Territoire et je donne la parole à distance à Fatima BERRACHED en espérant que la technologie nous permette de faire ce conseil de cette manière.

4 **1517 - Rapporteuse Fatima BERRACHED – Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaire temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments**

Fatima BERRACHED

Le Programme PEDT du temps scolaire et périscolaire a été fortement impacté par la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Ce rapport présente les ajustements et les modifications d'échéances effectués avec les objectifs suivants :

- tirer les enseignements de la crise et capitaliser sur les bonnes pratiques initiées dans ce contexte
- ajuster les modalités d'intervention aux nouvelles conditions sanitaires
- conjuguer tous les moyens disponibles sur des enjeux spécifiquement identifiés, pendant cette période, pour accompagner les enfants et leurs familles dès la rentrée de septembre et tout au long de cette année scolaire.

Le présent rapport complète la délibération adoptée le 28 septembre dernier en conseil municipal.

Il présente de nouvelles attributions pour permettre la prolongation d'attribution de subventions, autorisant ainsi le report de réalisation des projets portés par les associations et les coopératives scolaires qui ont été stoppés par la crise sanitaire.

- Concernant la prolongation de la durée d'utilisation sur l'année scolaire 2020-2021 de subventions perçues pour l'année 2019-2020 pour les coopératives scolaires : pour aider les coopératives scolaires dans leur dynamique, il est acté de prolonger l'utilisation des subventions perçues pour 2019 -2020 sur l'année 2020-2021 pour un montant de 47 405€.
 - Concernant les ajustements de mise en recouvrement des séjours libres 2019-2020, les séjours prévus de mars à fin juin 2020 n'ont pu se faire du fait de la situation sanitaire. Des ajustements sont nécessaires pour faire à la phase de recouvrement qui s'est opérée suite à l'adoption de la délibération adoptée en juillet 2020 portant sur l'annulation des subventions aux coopératives.
Ce nouvel ajustement est d'un montant de 43 341 €.
 - Concernant les attributions de la programmation temps scolaire et périscolaire 2020-2021, en soutien aux projets d'initiatives local (PIL), il est proposé de doubler l'enveloppe soit un montant de 200 000 €.
- Sur les attributions des subventions pour les actions de coéducation Lieux Accueil Parents (LAP) : 66 220€ de subventions et 40 880€ de vacations.
- Sur l'attribution complémentaire : « le numérique au service de la lutte contre les inégalités et prévention du décrochage scolaire » (Emmaüs connect et CANOPE), la crise sanitaire et le confinement ont mis une évidence les inégalités sociales mais aussi la fracture numérique. La Ville s'est mobilisée pour accompagner 380 familles avec l'appui des associations WeeeFund et Emmaüs Connect.
Pour cette phase d'accompagnement, une subvention complémentaire de 20 000 € est proposée au soutien du projet porté par l'association Emmaüs Connect (cofinancé dans le cadre du Projet de Réussite Educative (PRE) à hauteur de 28 750 euros) pour mettre en place un accompagnement auprès des familles dans l'utilisation des outils informatiques/numériques.
Ainsi 200 familles seront accompagnées sur l'année scolaire 2020/2021 dans l'utilisation et les usages éducatifs des outils informatiques qui leur ont été donnés au printemps 2020.

Sur l'année 2019 – 2020, la direction de l'éducation en lien l'Education Nationale, en lien avec le réseau CANOPE a mené une expérimentation sur l'usage de tablettes numériques auprès de 10 écoles pour une utilisation sur le temps scolaire et périscolaire.

Cet accompagnement se poursuit avec un focus sur la formation avec une enveloppe de 10 000 €.

CANOPE produira notamment une synthèse des ressources scientifiques et pédagogiques en format « data visualisation » pour rendre l'information accessible, pour impliquer tous les usagers du numérique éducatif et pour participer à la diffusion d'une culture commune sur les bons usages du numérique sur les différents temps de l'enfant.

- Sur l'attribution complémentaire : Accompagnement individualisé AFEV, cela ne concerne pas le 1^{er} arrondissement mais il est important de noter un accompagnement personnalisé porté par l'AFEV qui est renouvelé et qui concerne spécifiquement une école du 8^{ème} arrondissement et une école du 7^{ème} arrondissement, ceci pour un montant de 1500€.

- Sur l'attribution complémentaire : démarche d'aménagement concertée de cours d'école (association Robins des villes)
Afin de faire évoluer les cours d'école vers un espace de vivre ensemble, avec un climat social apaisé, pour la prise en compte de l'égalité fille-garçon et pour s'adapter aussi au changement climatique et qui réponde, donc, aux objectifs du PEDT, la Ville de Lyon renouvelle son partenariat avec l'association Robins des villes qui a conçu une méthodologie spécifique en la matière, déjà expérimentée dans plus d'une dizaine d'écoles de la ville pour une co-construction du projet avec les enfants.
Pour participer au bon déroulement du projet avec l'implication des enfants et parents, il est proposé 16 000 € pour permettre la réalisation de ce projet pour deux nouvelles écoles.
 - Sur l'attribution complémentaire : Programme de sensibilisation à la transition écologique dans le cadre des Ateliers du Mercredi (Maison de l'environnement), notons une sensibilisation à la transition écologique avec un projet mené par la Maison de l'environnement avec des animations pour les 6-11 ans.
Ce programme de sensibilisation concernera 12 centres d'accueils pour 144 enfants pour un montant 16 200 €
 - Sur l'attribution complémentaire : soutien au lancement d'une recherche-action sur le média jeu et ses effets sur les enjeux de la coéducation et de l'accompagnement à la parentalité (Coup de Pouce Relais)
L'association Coup de Pouce Relais, développe le projet « Je suis le maître du jeu » dans plusieurs écoles lyonnaises du 3^{ème} arrondissement.
Il s'agit de mettre en œuvre des séances espaces-jeu à l'association sur différents temps (scolaires, périscolaires et également en soirée) avec des enfants, leurs parents, leurs enseignants.
L'association souhaite mener un travail de recherche, en lien avec l'Université Lyon 2 pour analyser et objectiver les effets d'un espace-temps de coéducation entre les différents acteurs, 10 groupes classes sont concernés.
Il s'agit d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Coup de Pouce Relais.
- Sur les modifications et ajustements sur la programmation PEDT 2020/2021 -Temps scolaire et périscolaire :
Des ajustements sont nécessaires suite à la délibération n° 2020/215 du 28 septembre 2020, portant « Approbation de la programmation du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) 2020/2021 », la programmation CEL/CLAS/REAAP et périscolaire Tout Lyon 2020/2021.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Alors j'ajouterais juste un point d'information sur l'association « Robins des Villes » qui est un partenaire qui a déjà travaillé sur le 1^{er} arrondissement, notamment sur la végétalisation de la cour d'école de la maternelle Victor Hugo et qui souhaite poursuivre son travail à la fois sur le jeu, la convivialité, mais aussi sur la place de la nature dans la cour d'école pour le bien-être et l'éveil des enfants.

Cette association va poursuivre ce travail-là, sur d'autres cours d'école, avec une démarche de concertation, en faisant participer les enfants. C'est une démarche très intéressante aussi sur le plan pédagogique et je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous allons passer, à présent, à l'examen des deux délibérations suivantes concernant les subventions aux crèches, donc les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Je vous redonne la parole, Madame Fatima BERRACHED

- 5 **1217 - Rapporteuse Fatima BERRACHED – Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2020 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 575 350 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaire temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments**

Fatima BERRACHED

Cette délibération concerne l'attribution de la seconde tranche de subventions qui est versée aux établissements de petite enfance, la première tranche ayant été adoptée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2020.

Pour information, concernant les crèches associatives :

- la crèche Saint Bernard percevra en complément 36 000 €,
- l'association des Familles Quartier Saint Vincent recevra 46 000 € ;
- l'association Lyon Santé Education qui porte les crèches ALYSE et Chardonnet, 100 000 € ;
- la crèche parentale franco-allemande Kindertreff recevra 32 000 €,
- la crèche parentale La Ribambelle recevra 28 000 €,
- la crèche Le Rêve en couleurs, 34 000 € ;
- la crèche Les Petits Thou, 41 600 € ;
- le RAM Les P'tits Soyeux parce que cette 2^{ème} tranche ne concerne pas que les établissements d'accueil de petite enfance, comme les crèches, recevra 22 250 € ;
- La ludothèque, Croc aux Jeux recevra 6 200 €.

Dans ce contexte, si des subventions ont été baissées par rapport à 2019, cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas obtenues ce qu'elles demandaient.

Certaines ont tout simplement demandé moins qu'en 2019 car leur situation financière ne nécessitait pas de demander la même chose.

Cette étude de 2^{ème} tranche de subventions a été effectuée après un contrôle de gestion.

Pour le bon fonctionnement des associations du 1^{er} arrondissement, je vous inviterais à voter favorablement.

Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération ?

Je propose de la mettre à votre vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

6 **1218 - Rapporteuse Fatima BERRACHED – Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et des contrats.**

Fatima BERRACHED

Il s'agit de reconduire des conventions d'occupation de locaux ou de convention cadre avec des crèches associatives.

Pour cette délibération sont concernées les crèches :

- Alysé,
- Chardonnet,
- Kindertreff,
- Le Rêve en couleurs.

Les autres associations seront concernées par une autre délibération.

Je vous invite à voter favorablement.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération ?

Je propose de la soumettre à votre vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous allons à présent examiner une autre délibération concernant encore un établissement de d'accueil de jeunes enfants, celui des Augustins et Madame BERRACHED, je vous redonne la parole.

- 7 **1216 - Rapporteuse Fatima BERRACHED** Opération 01209005 EAJE Augustins – Aménagement intérieur pour relocalisation. Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 euros en faveur de l'Association des Familles du Quartier Saint Vincent (AFQSV) gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants "Les Augustins" sis 14 rue de la Vieille à Lyon 1er pour l'aménagement de l'établissement suite à sa relocalisation - Approbation et autorisation de signature de conventions, d'un contrat et d'un avenant

Fatima BERRACHED

La crèche des Augustins est portée par l'association des Familles du Quartier Saint Vincent qui a également un deuxième équipement.

L'association porte deux équipements : la crèche Farandole qui a déjà déménagé dans de nouveaux locaux au 12 rue du Jardin des Plantes.

Pour la crèche des Augustins, l'association bénéficie de nouveaux locaux qui se trouvent rue de la Vieille et, si tout se passe bien, la crèche pourrait déménager au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Cette délibération propose d'attribuer une subvention de 35 000 € pour aider à l'équipement des locaux et renouvelle aussi la convention d'occupation des locaux actuels.

Je vous invite évidemment à voter favorablement pour cette délibération.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des questions, des interventions ?

Je vous propose de donner un avis favorable et de soumettre cette délibération à votre vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

- 8 **1182 - Rapporteur Jean-Christian MORIN** – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 443,50 euros au SYTRAL, dans le cadre de la convention conclue entre la Ville de Lyon et le SYTRAL et relative aux conditions de fonctionnement et de financement des navettes locales de transport public sur le territoire de la ville.

Jean-Christian MORIN

L'objet de la délibération consiste en la prolongation et le renouvellement d'une subvention de fonctionnement essentiellement pour la ligne S12, à savoir la desserte des Pentès sur lesquelles l'accord entre le SYTRAL et la Ville de Lyon prévoit que le SYTRAL et la Ville de Lyon partagent à égalité le déficit d'exploitation de cette ligne.

Aujourd'hui, on propose de reconduire cette subvention qui constate un déficit d'exploitation et propose donc une subvention de 65 443,50 € au SYTRAL.

Nous avons rencontré récemment les équipes du SYTRAL, ce qui nous a permis effectivement d'ouvrir la discussion sur ce sujet parce que nous souhaitons bien évidemment améliorer la desserte des Pentes pour les personnes qui ont besoin de ce bus.

On pense notamment aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite et également aux personnes qui ont des poussettes et autres.

Donc on va s'atteler à ce sujet et c'est aussi l'occasion pour nous ce soir d'annoncer une forte augmentation de la capacité du bus C13 qui devrait se matérialiser dès la fin du printemps prochain.

On aura plus de communication sur ce sujet mais cela permettra de résoudre, on l'espère, la sur-fréquentation, ou en tout cas la très forte fréquentation (et on s'en félicite) du bus C13 et des transports en commun entre la Presqu'île et le Plateau du 4^{ème}.

Donc, je vous propose d'approuver cette délibération qui porte sur une subvention à destination du SYTRAL.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des prises de parole ou des questions, des interventions ?

Je vous propose de soumettre cette délibération à votre vote pour donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

9 1214 - Rapporteur Noé FROISSART – Avis de la ville de Lyon sur le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat

Noé FROISSART

Merci.

Cette délibération porte sur la modification n° 2 du Plan d'urbanisme.

L'urbanisme étant un sujet intéressant mais aride tout de même, je vais d'abord commencer par rappeler un peu ce qu'est le Plan Local d'Urbanisme.

Très simplement, c'est juste le document cadre qui détermine quelle doit être la ville aujourd'hui ? Comment veux-t-on la voir demain ?

C'est-à-dire que l'on va définir dans un plan local d'urbanisme les zonages : produire à tel endroit, on veut un espace vert à tel endroit, on veut du bâti et déterminer sous quelle forme on va donc mettre des règles de construction. On va dire qu'à tel endroit on va réserver des emplacements pour du logement social, on va dire qu'il faut isoler les bâtiments d'une certaine manière, qu'ils doivent être d'une certaine couleur pour respecter le patrimoine.

C'est un très gros document, sachant que le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat est entré en vigueur à Lyon suite à une révision.

Le Plan Local d'Urbanisme actuel a été approuvé le 13 mai 2019 et il est en vigueur sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.

Une fois que l'on a défini un plan local d'urbanisme qui représente un gros travail, qui prend plusieurs années, on peut procéder quand même à des modifications ou à des révisions de ce plan pour s'adapter à la vie de tous les jours et c'est un peu là-dessus que porte la délibération aujourd'hui.

On va voter sur la modification n° 2 dans la mesure où il y a déjà eu une première modification sur ce plan local.

La délibération de ce jour porte sur plusieurs modifications qui sont pour partie sur le territoire de Lyon et je m'attarderai notamment sur celles-ci.

Pour le territoire de Lyon, nous avons eu un porter à connaissance sur certains risques qui sont dans le 7^{ème} arrondissement, au niveau du port Edouard Herriot. Il s'agit de procédures règlementaires pour mieux encadrer les risques liés aux différentes activités économiques que l'on peut avoir sur le territoire, ainsi que dans le 8^{ème}.

Ensuite, on va aussi, à travers cette modification, adopter notamment des emplacements réservés au sein du territoire de Lyon.

Cinq projets font l'objet de la modification n° 2 du PLU-H :

- 2 projets sont de la Ville de Lyon,
- 3 sont des projets externes.

Pour les projets de la Ville de Lyon, il s'agit de la réalisation du groupe scolaire rue Croix-Barret dans le 7^{ème} arrondissement où il y a besoin de définir un emplacement réservé au PLU-H pour construire cette école-là.

De la même manière, dans le 9^{ème} arrondissement, un groupe scolaire doit être étendu ce qui nécessite également l'aménagement du PLU-H.

D'autres projets, qui ne sont pas des projets de la Ville, nécessitent une modification du PLU-H, notamment :

- la réalisation de l'Académie de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le 7^{ème} arrondissement ;
- l'installation de l'École de la deuxième chance (E2C) dans le 7^{ème} arrondissement ;
- la réalisation d'un Centre de formation par les Compagnons du devoir dans le 9^{ème} arrondissement.

Aucun de ces projets ne concerne le 1^{er} arrondissement mais évidemment, puisque nous faisons partie de la Ville, nous sommes appelés à donner notre avis là-dessus.

Je profite, par contre, pour signaler qu'outre notre délibération de ce soir, la modification n° 2 donnera lieu à une enquête publique qui sera également intégralement consultable sur internet, ce qui, en ce moment, n'est pas forcément plus mal pour des raisons sanitaires évidentes.

J'ai fini la présentation de cette modification n° 2, j'en profite pour parler un instant de la modification n° 3 puisque c'est celle qui viendra, qui vous sera représentée et qui donnera lieu, à nouveau, à délibération ici.

Cette modification n° 3 c'est quelque chose sur lequel on travaille aujourd'hui, qui a été lancée par la Métropole récemment, et dans laquelle on envisage de faire passer les premières modifications pour répondre aux attentes que les Lyonnais ont exprimées lors des dernières élections.

Donc évidemment, dans cette modification n° 3, nous allons chercher à faire passer plus d'éléments pour la végétalisation de la Ville, à faire passer des éléments sur le logement social, sur la rénovation thermique et tout ce que nous arriverons à faire passer là-dedans.

La modification, c'est quand même un procédé qui prend du temps, il faut compter à peu près deux ans pour que cela se fasse.

Donc c'est pour cela que nous avons voulu lancer quelque chose très vite et nous n'y travaillons pas seuls, nous y travaillons également avec les Conseils de Quartiers, avec les différents collectifs et associations qui travaillent sur l'urbanisme au sein du 1^{er} arrondissement.

On tient ici vraiment à les remercier pour leur participation parce que l'on leur a donné un délai très court et on en est conscient et vraiment on les remercie pour cette participation et pour leur apport qui sera vraiment essentiel.

C'est aussi la manière dont nous souhaitons travailler, c'est apporter nous, nos propres éléments, mais donner aussi la parole à tous les collectifs et aux habitants qui participent dans le 1^{er}.

On assure qu'il y aura d'autres modifications du PLU durant le mandat et nous ferons notre possible à nouveau pour leur donner toute leur place et accessoirement plus de temps et vu la longueur des procédures administratives, il était important de sortir quelque chose rapidement et donc nous y travaillons.

Sur cette modification n° 3, je vous précise juste qu'à ce stade évidemment, elle est encore en cours d'étude et beaucoup de questions sont actuellement posées.

Elle donnera également lieu à une délibération et à une enquête publique.

Elle sera probablement plus importante que la modification n° 2, objet de la délibération de ce soir.

Et je crois que je vais m'arrêter là, donc je rappelle bien que la délibération de ce soir consiste bien sur la modification n° 2 du PLU pour ajouter quelques emplacements réservés dont aucun ne concerne le 1^{er} arrondissement mais ont une importance pour le PLU de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour cette présentation très didactique de ce dont il est question dans le PLU-H qui permet à chacun de comprendre les enjeux.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de soumettre ce projet de délibération à un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

10 1034 - Rapporteuse Malika HADDAD-GROSJEAN – Maintien des garanties d'emprunt accordées à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes suite au réaménagement d'une partie de sa dette

Malika HADDAD-GROSJEAN

Cher.e.s collègues, il s'agit pour nous de nous prononcer sur le maintien des garanties d'emprunt accordées à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes suite au réaménagement d'une partie de sa dette.

La Ville de Lyon accorde sa garantie aux bailleurs sociaux pour les prêts souscrits dans le cadre d'opérations de production de logement social.

En l'espèce, il s'agit de la SAHLM immobilière Rhône-Alpes qui a bénéficié de cette garantie à hauteur de 15 %, ce qui a permis notamment pour notre arrondissement la réhabilitation d'un immeuble de 18 logements situé 2 place Meissonier.

Or, la SAHLM immobilière Rhône-Alpes a pu réaménager certaines de ses lignes de crédits de prêts et a permis à la collectivité, donc à la Ville de Lyon, un gain d'intérêts financiers de 119 046 €. Ce gain, vous l'observerez, est le résultat d'une bonne gestion de l'argent public.

Personnellement, je me réjouis de ce soutien qu'apporte la collectivité pour la production du logement social et tout particulièrement pour notre arrondissement qui souffre d'une grande tension.

Nous avons observé ici, en tout cas pour certains d'entre nous, une valse d'expulsions cette semaine juste avant le confinement et je profite pour remercier les collègues élu.e.s et l'ensemble des agent.e.s qui se sont mobilisés pour accueillir et pour trouver des solutions à ces personnes. C'est aller au-delà du soutien, en tout cas matériel, ou de la recherche du bon acteur pour pouvoir trouver une solution mais c'est aussi un accueil humain, un accueil hospitalier et chaleureux, digne en tout cas de la tradition de notre arrondissement.

Alors j'en profite pour vous informer d'une des situations critiques où une femme avec des enfants risquaient de se retrouver à la rue. Elle est aujourd'hui hébergée et elle vient d'être relogée en hébergement pour l'instant d'urgence.

Une solution, certes temporaire, mais nous poursuivrons ce travail et vous comprendrez qu'en tout cas, en ce qui me concerne, je donnerai un avis favorable à la poursuite de cette garantie accordée par la Ville de Lyon.

Je vous demande, s'il vous plait, d'en faire autant.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

J'en profite pour vraiment saluer votre mobilisation, Madame l'Adjointe, pour accueillir ces personnes dans des situations vraiment d'urgence et de détresse et donc des personnes qui ont été expulsées la veille, voire même le premier jour du confinement et de la trêve hivernale. C'est vraiment votre mobilisation qui a permis de trouver soit une orientation, soit vraiment une solution et merci de nous apporter aussi des bonnes nouvelles car nous en avons besoin.

Je pense que l'on va tous continuer à être mobilisés sur ces sujets pour essayer d'apporter des réponses.

Pour ce projet de délibération, je vous propose de donner un avis favorable.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

11 **1329 - Rapporteuse Laurence HUGUES – Mise à jour des nouvelles propositions de délimitation de zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire de la commune de Lyon**

Laurence HUGUES

Cher.e.s collègues, je vous propose cette délibération qui permet de mettre à jour les zones de présence d'un risque de mэрule sur le territoire communal.

Ce champignon, on l'appelle aussi la lèpre des maisons.

Il prolifère en milieu chaud et humide souvent à cause d'une mauvaise rénovation ou d'un mauvais entretien.

Il se nourrit en dégradant le bois, notamment les charpentes et les boiseries.

Cela peut aller jusqu'à provoquer des risques d'effondrement. C'est donc un sujet très sérieux qui a été intégré par la loi ALUR qui prévoit une information sur la présence de ce champignon en cas de cession immobilière, mais seulement si le logement est situé en zone à risque, une zone à risque délimitée par arrêté préfectoral.

Ainsi, par cette délibération, la Ville de Lyon doit malheureusement proposer de nouvelles zones à la Préfecture, dont l'une qui concerne le 1^{er} arrondissement, quai Saint Vincent, au droit des numéros 33 à 36.

Donc cette nouvelle zone sera proposée à la Préfecture pour l'intégrer dans ce zonage de présence de risque de mэрules.

Des informations plus complètes sur les risques, sur les formulaires de déclaration, sur les procédures à suivre et les conseils pour s'en débarrasser figurent sur le site lyon.fr et au-delà de cette délibération, la Ville a pris également l'engagement de travailler plus avant sur la sensibilisation et la prévention de la mэрule.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération?

Je vous propose de donner un avis favorable pour inscrire malheureusement une zone du 1^{er} arrondissement dans les zones à risques de mэрule.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

12 **1220 - Rapporteuse Laurence HUGUES – Programmation financière complémentaire 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 26 900 euros et annulation de la subvention de 700 euros attribuée à l'association Graines de Lait**

Laurence HUGUES

Dans ces jardins partagés aussi poussent peut-être des champignons mais ceux-ci sont sûrement plus pour l'agrément des habitants et des habitantes qui jardinent dans ces lieux.

Il y a aujourd'hui plus de cinquante jardins partagés sur l'ensemble des arrondissements de Lyon et cette délibération propose de soutenir des actions menées par ces jardins partagés.

Il s'agit de nouvelles propositions ou du rattrapage de subventions qui n'ont pas pu être versées avant la première phase de confinement.

On le sait, ces jardins partagés sont des lieux qui sont essentiels à la fois pour améliorer le cadre de vie, encourager la biodiversité mais aussi mieux comprendre et connaître la nature et donc mieux la respecter.

Ce sont donc des lieux d'éducation à l'environnement pour les petits, comme pour les grands.

Et puis un élément essentiel qui, en ce moment malheureusement, est un petit peu mis de côté : c'est la convivialité et le lien social ! Ce sont pourtant des éléments très importants dont sont vecteurs les jardins partagés.

Donc je vous propose, cher.e.s collègues, de bien vouloir adopter cette délibération sachant qu'en l'occurrence, il y a un soutien à trois jardins partagés du 1^{er} arrondissement :

- Les Pentes vertes qui animent notamment le jardin de la Vieille Benoîte et la jardinière qui est située dans le clos Saint Benoit.
J'en profite pour dire que le jardin public du clos Saint Benoit vient d'être revivifié par l'ADEV et on les remercie : c'était une demande des habitants et des habitantes.
- Il s'agit aussi dans cette délibération de soutenir la Passerelle d'Eau de Robec qui, sur la Dalle Rozier, propose notamment des ateliers avec les enfants ;
- Et puis enfin, la Régie de quartier 1.2.4. Services qui anime le jardin Ornano et qui propose là un redéploiement de ses activités, notamment grâce à l'arrivée d'un nouvel animateur qui pourra s'y consacrer.

Bien sûr, en ce moment, les jardins partagés sont en sommeil, c'est le cycle naturel aussi mais nous espérons bien les retrouver vivants avec les habitants et les habitantes qui les font vivre au printemps.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

13 **1251 - Rapporteuse Yasmine BOUAGGA – Approbation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7500 euros à l'association Collectif Item pour l'accompagnement artistique des habitants dans le cadre d'un projet de rénovation urbaine dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8ème**

Yasmine BOUAGGA

Cette délibération intéresse le 1^{er} arrondissement dans la mesure où le collectif Item est un acteur artistique culturel important du 1^{er} situé juste à côté de la mairie.

Il s'agit d'un collectif de photographes qui sont aussi des photographes engagés sur les enjeux sociaux contemporains et qui mènent un travail à la fois artistique et de documentation qui est particulièrement remarquable et qui leur a valu d'être retenus pour cet accompagnement artistique d'un projet de rénovation urbaine pour lequel ils vont donc rester en résidence dans le 8^{ème} arrondissement, tout en maintenant donc leur implantation également dans le 1^{er}.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de mettre cet avis au vote.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

14 **1200 - Rapporteuse Yasmine BOUAGGA – Attribution de subventions pour la Fête des Lumières 2020 - Approbation de conventions**

Yasmine BOUAGGA

C'est une délibération qui est un peu difficile à présenter puisque l'on a appris tout récemment l'annulation de la fête des lumières en raison de la crise sanitaire.

Néanmoins les artistes qui avaient été retenus, les concepteurs et les équipes techniques également, s'étaient déjà mobilisés, avaient travaillé et donc cela fait partie de notre soutien à ces acteurs de la création que de maintenir les subventions qui reconnaissent le travail effectué même si malheureusement cette année, le public ne va pas pouvoir en profiter.

Je vous indique tout particulièrement qu'une subvention importante était demandée pour Les Petits Frères des Pauvres qui voulaient présenter une animation « Les lumignons du cœur » à la Tête d'Or qui avait une vocation caritative et je vous précise que des solutions sont actuellement recherchées pour maintenir ces animations.

Nous n'avons pas encore les informations détaillées mais nous œuvrons pour avoir des illuminations dans les mairies d'arrondissements et dans différents lieux appartenant à la Ville et la mairie du 1^{er} se mobilisera pour faire vivre cette tradition et aussi la beauté et la joie qu'elle peut apporter.

Et si les grands évènements ne pourront pas avoir lieu, cela ne doit pas nous empêcher de faire une fête des lumières en proximité, de façon plus modeste mais aussi plus visible par chacun, en temps de confinement, près de chez soi avec des lumignons aux fenêtres et des éclairages sur les bâtiments.

Pour ce qui est de cette proposition de délibération pour les subventions aux acteurs qui avaient été retenus pour la programmation artistique, y-a-t-il des demandes d'interventions ou des questions ?

Je propose de vous donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

- 15** **1253 - Rapporteuse Nathalie PERRIN-GILBERT – Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles dans le cadre du fonds d'urgence pour le secteur culturel face à la crise sanitaire du covid-19 d'un montant de 2 737 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour 100 000 euros et des Célestins - Théâtre de Lyon pour 100 000 euros - approbation d'une convention type**

Nathalie PERRIN-GILBERT

Merci Madame la Maire.

Quelques mots de présentation si vous le voulez bien du fonds d'urgence en lui-même et puis bien sûr ensuite une focale particulière sur le 1^{er} arrondissement.

Je rappellerais que ce fonds d'urgence c'était un engagement qui avait été pris par notre équipe avant même l'élection du 2^{ème} tour avec le candidat Grégory DOUCET qui avait exprimé sa volonté d'aider le secteur culturel puisqu'à ce moment-là nous connaissions déjà l'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel.

Grégory DOUCET n'est plus candidat, il est désormais Maire et il a tenu, et c'est une très bonne chose, à mettre en acte ses engagements de candidat. Et donc, dès le 30 juillet, nous votions en Conseil Municipal, un fonds de 4 millions d'euros pour le secteur culturel.

Je veux dire en préalable que ce fonds est assez « exceptionnel ». On va utiliser cet adjectif-là, d'une part de par son montant de 4 millions d'euros mais aussi de par la rapidité d'instruction, puisque je viens de le dire, nous avons voté ce fonds le 30 juillet et nous serons en mesure de voter les subventions qui émanent de ce fonds lors du Conseil Municipal du 19 novembre. Ce sont des délais très rapides.

Il est aussi exceptionnel ou remarquable par le volume des demandes : 359 dossiers déposés entre le 31 juillet, date de la mise en ligne de l'appel à candidature, et le 10 septembre qui était la date limite de dépôt. 359 dossiers déposés, mais aussi, instruits !

Je tiens à dire que, et c'est le Directeur des affaires culturelles qui me le faisait remarquer, c'est à peu près d'habitude le nombre de dossiers instruits par ses services en une année.

Nous les avons instruits en un peu plus de quatre semaines, donc cela vous montre aussi le volume de travail qui a été réalisé.

Pour ce faire, ce sont seize agents de la Direction des affaires culturelles et du contrôle de gestion qui se sont mobilisés pendant quatre semaines sur l'instruction de ces dossiers.

Chaque dossier a été instruit par binôme, avec à chaque fois un agent de la DAC, la Direction des Affaires Culturelles et un agent de la Direction du Contrôle de Gestion.

C'est-à-dire qu'il y a toujours eu deux regards sur les dossiers avec un regard plutôt économique et financier pour vérifier l'accord de la demande faite avec la perte réellement due au Covid et le regard porté par la Direction de la Culture afin de s'assurer de l'effectivité de l'activité artistique et culturelle portée par la structure.

C'est-à-dire qu'à aucun moment, il ne faut considérer ce fonds d'urgence comme un élément de politique culturelle en tant que tel. Ce ne sont pas des orientations politiques culturelles que nous déclinons à travers ce fonds d'urgence mais nous sommes vraiment là pour répondre à une urgence économique qui résulte de la crise du Covid et nous devons nous assurer qu'il y avait bien des emplois culturels à la clé et que ce n'était pas une entreprise qui essayait, éventuellement, de bénéficier du fonds d'urgence pour d'autres souhaits que celui de soutenir un emploi culturel. On a eu quelques cas comme cela, notamment d'agences de communication, au sens très large du terme, où il y avait finalement peu de matière artistique, ni d'emploi culturel à la clé et qui ont essayé de candidater. Après tout, qui ne tente rien n'a rien, pourrait-on dire, mais elles n'ont pas été retenues dans le cadre du fonds d'urgence. Donc un double regard à la fois de la DAC, à la fois du Contrôle de gestion.

Un autre élément qui est important, c'est que ce fonds d'urgence n'est pas, non plus, un plan de relance. C'est-à-dire qu'il y a des structures qui nous ont demandé des sommes plus importantes que ce qu'elles ont reçues, parce que nous n'avons répondu qu'au côté « fonds d'urgence » de leur demande mais pas aux projets lorsqu'elles nous disaient « on veut faire ça ». Les deux étaient parfois un peu mêlées et on a bien mesuré l'impact Covid stricto-sensu pour attribuer l'aide.

On verra plus tard pour ce qui est d'un soutien au secteur culturel, notamment dans le cadre d'une programmation 2021/2022, mais là, nous n'étions pas dans la relance.

D'autre part, suite à ce gros travail effectué par nos personnels pendant quatre semaines, nous avons réuni une commission qui a duré quasiment une journée où la Direction des Affaires Culturelles nous a présenté son analyse, en présence du service du Contrôle de gestion, en passant en revue les 300 et quelques dossiers avec des propositions à la clé pour chacun et chacune.

Était présent à cette commission d'arbitrage, un membre du Cabinet du Maire puisqu'évidemment, c'était aussi une décision forte du Maire de Lyon que de voter ce fonds d'urgence et nous étions également en lien, avec lui, par le biais de son Cabinet.

Ensuite, j'ai écrit aux neuf mairies d'arrondissement pour m'assurer qu'il n'y avait pas, de notre part, de trop gros oublis car cela peut toujours arriver.

Mais je peux vous dire que sur neuf mairies d'arrondissement, huit nous ont répondu en amont de la commission culture, soit pour nous poser des questions, soit pour nous dire que c'était « ok », soit pour faire des remarques.

Ensuite, on peut noter que nous aidons deux catégories de personnes avec les personnes morales, notamment des associations mais aussi des structures privées et c'est aussi l'une des particularités de ce fonds d'urgence culturel qui ne s'adresse pas seulement au secteur associatif. Je tiens à dire, à cet instant, 60 % des structures que nous allons aider sont des structures qui ne sont pas habituellement soutenues par la Ville.

Cela veut dire que grâce à ce fonds d'urgence, un panel beaucoup plus large de structures, dont certaines associations bien sûr, vont bénéficier de l'aide de la collectivité alors que d'habitude elles s'en passent. Là, elles ont sollicité une aide, ce qui démontre vraiment de l'ampleur de la crise au sein de ce secteur.

60 % des bénéficiaires sont des structures qui n'ont jamais été aidées par la collectivité et cela répond au souhait de Grégory DOUCET de vraiment s'adresser à un spectre le plus large possible d'acteurs pour que l'on soit bien en soutien de l'ensemble du secteur culturel.

Parmi les éléments d'appréciation pour les personnes morales, nous demandions d'avoir son siège social à Lyon, parce que nous sommes la Ville de Lyon et que malgré toute notre générosité et notre bonne volonté, nous ne pouvions pas aider les structures de toute la Métropole ou tout le Département.

Ensuite, je le disais, le deuxième élément d'appréciation était l'analyse de l'impact économique du Covid sur l'activité artistique et l'emploi culturel.

Troisième élément d'appréciation était le soutien exclusif à des difficultés liées à l'impact de la crise sanitaire. On a des structures qui auraient certainement souhaité que l'on aille un petit peu plus loin, y compris pour résoudre d'autres problèmes plus structurels de déficits qui étaient bien antérieurs à la crise du Covid. Mais c'était très clair que nous étions là pour répondre à ce moment de crise et pas pour résoudre d'autres problématiques qui doivent être résolues, certainement, mais pas avec ce fonds d'urgence.

Enfin, a été prise en compte la situation financière des demandeurs grâce au gros travail du Contrôle de gestion. Ont été étudiés la santé financière des structures, leur solvabilité, leurs fonds propres également afin de prioriser entre les structures qui avaient plus de trésorerie que d'autres, plus de fonds propres que d'autres et qui donc étaient plus à même de passer ce moment très difficile. Car même si cette crise s'applique à tout le monde, notre objectif était vraiment d'empêcher qu'il y ait des structures qui mettent la clé sous la porte et donc on a aidé aussi les plus vulnérables.

Une fois que j'ai précisé tout cela, je peux vous dire que ce fonds d'urgence concerne 182 structures pour un montant de 2 632 500 €.

Parmi les structures aidées on note deux grandes disciplines qui sortent du lot :

1. Les musiques actuelles qui totalisent 25 % de nos aides ;
2. Les structures de théâtre qui représentent 23 % des aides également.

C'est conforme à ce que l'on observe au niveau national, à savoir que ce sont ces deux secteurs qui ont été le plus fortement impactés par les conséquences de la crise notamment à cause des annulations de spectacles. On a constaté une absence totale d'activité pour les salles de musique et on le voit bien à Lyon avec la Halle Tony Garnier, le Transbordeur, par exemple, qui sont fermés depuis le mois de mars et qui n'ont pas rouverts.

Donc ce sont ces deux secteurs très impactés et puis ensuite nous trouvons, et je vous passe là tous les détails, mais danse et cirque qui représentent 10 %, cinéma 14 %, médias 6 %, évènementiel 4 %, arts visuels 9 %, patrimoine 2 %, musiques anciennes et contemporaines 6 %.

Ces structures sont évidemment réparties dans les neuf arrondissements et si l'on peut faire une photographie à l'instant « T », j'espère peut-être qu'elle sera différente à la fin de notre mandat. Elle montre une certaine concentration d'activités culturelles, ou en tout cas de siège de structures culturelles, parce qu'évidemment même si elles ont leur siège sur un arrondissement, leurs actions peuvent s'étendre bien au-delà.

Pour parler du 1^{er} arrondissement, on a 46 structures sur 182 qui ont leur siège sur le 1^{er} arrondissement et qui ont été aidées.

Ensuite, vient le 7^{ème} arrondissement avec 25 structures aidées, le 3^{ème} arrondissement avec 23 structures aidées, le 4^{ème} avec 21 structures aidées et puis ensuite 18, 15, 14, 14, 6.

Je le prends comme une photographie de l'année 2020.

Pour les personnes physiques, quels ont été les éléments d'appréciation ?

- Sur le lieu de résidence des artistes, les artistes devaient résider à Lyon.
- Sur la capacité à justifier de son statut d'artiste à titre d'activité principale, il faut vivre de l'activité artistique. On a d'autres situations, avec des artistes qui ont un emploi à côté, qui produisent une œuvre artistique de qualité mais dont les ressources ne sont pas menacées au même niveau du fait de leur emploi à côté. Donc on est toujours resté sur cette entrée économique d'abord.
- Enfin, sur la capacité à expliciter les difficultés économiques liées à la crise sanitaire. C'est certainement ce qui a été le plus complexe pour les personnes parce que c'est de l'argent public et on a demandé un certain nombre d'éléments et certains ont eu quelques difficultés pour répondre à la totalité du dossier, on en a bien conscience.

Sachant que je tiens vraiment à féliciter nos services de la Ville. Ils ont été constamment au téléphone avec des artistes ou des structures : quand il manquait une pièce, on n'a jamais éliminé personne pour une pièce qui manquait. On a répondu quand il y avait des choses que l'on ne comprenait pas. Il y a eu des appels, donc les services ont vraiment été aux côtés des artistes et des compagnies.

Au total, ce sont 97 artistes reconnus pour un montant qui s'élève à 290 147 €.

C'est assez inédit, je crois que l'on est l'une des seules collectivités à donner des sommes à des individus, en particulier.

Et c'est aussi pour cela d'ailleurs que l'on a mis des plafonds parce que c'est toujours complexe pour une collectivité de verser une somme à un particulier. Mais aussi, par désir d'équité parce que l'on avait certains artistes qui demandaient 500 € et d'autres qui demandaient plus de 30 000 €. Nous ne sommes pas là pour juger mais des écarts à ce niveau-là débordaient un peu des considérations économiques, il faut le dire.

Donc, le plafond est de 3 000 € pour les intermittents et de 5 000 € d'aides pour les non intermittents parce que l'on sait que les non intermittents, par définition, ont moins de filet de sécurité : ce sont souvent les plasticiens, les auteurs...

Je dois vous dire, pour terminer cette présentation globale et avant d'en venir très vite au 1^{er} arrondissement, qu'évidemment là, on n'atteint pas la somme (et je ne doute pas que vous avez fait le calcul) des 4 millions d'euros. Pourquoi ?...

1. Parce que l'on a décidé d'adhérer au dispositif du GIP Café Culture, au sein duquel adhèrent déjà d'autres villes, comme Paris, comme Nantes et cela a été en lien aussi avec Camille AUGÉY, notre Adjointe à l'économie et à l'emploi, parce que ce dispositif est vraiment une aide à l'emploi des artistes et à leur emploi déclaré.

C'est-à-dire que la collectivité va aider à payer des cachets à des artistes qui se produisent dans des restaurants, des bars, des lieux alternatifs.

On sait que parfois les gérants de ces établissements ne rémunèrent pas les artistes, hélas, donc ils n'ont pas de cachet. Ils se rémunèrent au chapeau, comme on dit, mais ils peuvent perdre aussi leur régime d'intermittent.

Quand une ville adhère au dispositif du GIP, l'Etat abonde également sur cette enveloppe. C'est un mécanisme financier vertueux de par son effet levier qui est bon pour nos finances et pour notre territoire.

2. Là-dessus, on n'est toujours pas à 4 000 000 €, pourquoi ?
Parce qu'on a estimé que l'on n'aidait pas encore suffisamment les artistes et on a décidé de flécher 300 000 € que nous voterons d'ici mars 2021 pour les auteurs, autrices, éditeurs, éditrices, dessinateurs, photographes indépendants qui ont le statut d'auteur. Et pour cela nous allons travailler avec la Villa Gillet, nous allons travailler avec l'ARALD, nous allons travailler avec Lyon BD festival, l'Epicerie séquentielle pour avoir un listing d'artistes lyonnais qui pourraient bénéficier de cette aide mais qui ne l'ont pas sollicitée, soit par manque d'information, soit parce qu'ils se sont découragés au regard du dossier.
3. 150 000 € pour les plasticiens et les plasticiennes, parce que là aussi c'est un secteur très sinistré de par la crise.
Ce sont également des auteurs qui n'ont aucun filet de sécurité sociale.
Donc en gros, 450 000 € de réserves pour des artistes, dont on sait qu'ils vont subir de plein fouet cette crise qui se poursuit. Hé bien la Ville de Lyon sera là à leurs côtés en début d'année 2021.
4. Et il nous restera 570 000 € que nous avons souhaité mettre de côté mais en lien aussi avec les structures puisqu'un certain nombre d'entre elles nous disaient : « Là, on vous dit cela maintenant, mais si le confinement se poursuit la situation va considérablement se dégrader. Et l'état des lieux que nous faisons aujourd'hui et l'aide que nous demandons aujourd'hui ne sera peut-être pas suffisante début janvier. Et peut-être que l'on vous redemandera de regarder notre demande ».
Et je crois que l'on a bien fait ! Parce que quand on a décidé cela, pointait à peine le retour de l'épidémie et du couvre-feu. Là on voit que l'on est passé en confinement, on voit que cela va durer, donc je ne me sentais pas de redemander un fonds d'urgence à notre municipalité et donc on aura la capacité d'être encore là, lors du 1^{er} trimestre 2021.
On s'est fixé pour objectif de tout voter d'ici mars malgré tout, parce que cela reste un fonds d'urgence. Il n'est pas là pour durer trois ans mais on a au moins cette poche de sécurité là pour continuer d'accompagner le secteur.

Concernant le 1^{er} arrondissement, vous l'avez compris, avec 46 structures aidées c'est un arrondissement très soutenu, c'est comme ça et ce n'est pas une volonté particulière de l'Adjointe même si évidemment en tant qu'élue du 1^{er}, je m'en réjouis. Sachant qu'encore une fois c'est une photographie à un moment donné.

Ont pu bénéficier d'aides et selon un classement un peu schématique :

- Action culture : l'association Mille et une langues, autrement dit le KoToPo soutenu à hauteur de 10 000 € et également U Gomina soutenu à hauteur de 5 000 € ;
- Arts visuels : la galerie Françoise Besson à hauteur de 15 000 €, Le Réverbère à hauteur de 12 000 €, la galerie Manifesta à hauteur de 6 000 € et la structure Troi3 à hauteur de 15 000 € ;
- Cinéma : Acte public et Cie à hauteur de 2 000 €, IMPEESA production à hauteur de 8 000 € et Traboule AV à hauteur de 2 000 € ;
- Sur le secteur de la danse et du cirque : l'Académie de ballet Nini Theilade à hauteur de 30 000 €, l'Association LALYRE à hauteur de 2 000 €, la Compagnie Aniki vovo à hauteur de 2 000 €, la compagnie Volca à hauteur de 1 000 €, Les nouvelles substances à hauteur de 80 000 €, la compagnie Pokemon à hauteur de 15 000 €, Tango de Soie à hauteur de 20 000 € ;

- Sur les évènements : la structure Blue Source à hauteur de 8 000 €, L'ornithorynque, qui fait le festival de la Grande Côte, à hauteur de 3 500 € ;
- Pour le secteur des médias indépendants : le magazine Hétéroclite à hauteur de 20 000 € et le groupement UNAGI à hauteur de 100 000 € ;
- Sur les musiques actuelles : A Thou bout d'chant à hauteur de 10 000 €, Anatole 8 000 €, Audio Activistes Associés 5 000 €, la Compagnie l'Ame Son 3 000 €, le Hot Club 5 000 €, Jarring Effects, que nous avons visité avec Madame la Maire récemment, à hauteur de 40 000 €, le Kraspek music à hauteur de 20 000 €, Médiatone à hauteur de 20 000 €, Panthers production à hauteur de 8 000 €, PBOX à hauteur de 25 000 €, Samedi 14 publishing à hauteur de 20 000 € et la SARL Loudbouking à hauteur de 2 000 € ;
- Pour les musiques anciennes et contemporaines : Ensemble Hors Champs à hauteur 2 000 €, et Spirito 5 000 € ;
- Sur le patrimoine : Les amis du Musée des Beaux-Arts à hauteur de 2 000 €,
- Pour le théâtre : l'association Courir A la Catastrophe à hauteur de 1 000 €, La Résolue à hauteur de 10 000 €, Ostinato à hauteur de 8 000 €, Espace 44 à hauteur de 20 000 €, Le Complexe du Rire à hauteur de 25 000 €, Le Nid de poule à hauteur de 7 000 €, Le Nombriil du Monde à hauteur de 15 000 €, Le Rikkiki café-théâtre, à deux pas d'ici, 15 000 €, Le Shalala à deux pas d'ici aussi 15 000 €, le Théâtre des Clochards Célestes à hauteur de 20 000 € et le Théâtre double à hauteur de 2 000 €.

Soit un montant total de 624 500 €.

- Pour ce qui est des personnes physiques, je ne vais pas donner tous les noms, cela serait en plus un peu indélicat, mais simplement, vous dire que le montant s'élève à 80 947 € et que les disciplines sont les arts visuels, le cinéma, la danse et le cirque, des auteurs de livres, musiques actuelles et théâtre.

Et juste pour terminer, si les arts visuels sont assez peu présents sur les structures aidées, c'est la première catégorie pour les artistes puisqu'ils représentent 40 artistes sur 97 qui relèvent des arts visuels pour ce qui est de la Ville de Lyon.

Nous nous faisons forts, et c'est la dernière chose que je dirai, de verser ces aides, en tout cas la grande majorité de ces aides, avant le 15 décembre. L'idée étant que les structures puissent avoir ces aides dans leur bilan comptable 2020.

Donc là aussi, cela va continuer à demander un gros travail à nos équipes mais voilà pour ce qui est du fonds d'urgence.

Il y a une dernière chose que je n'ai pas dite, pardon, ce ne sont pas des subventions mais parce que l'on ne peut pas. Ce sont des transferts de budgets parce que ce sont des budgets autonomes.

- Nous votons aussi avec cette délibération 100 000 € d'aides au Théâtre des Célestins et c'est pris sur ces 4 millions d'euros.

Et 100 000 € d'aides également à l'Auditorium.

- Pour ce qui est de la Halle Tony Garnier et du Transbordeur, ils demandaient chacun 400 000 €, pour vous donner des ordres de grandeur.

Nous n'avons pas souhaité consacrer notre fonds d'urgence à ces structures là et en lien avec Audrey HENOCQUE, 1^{ère} Adjointe en charge des finances, nous avons regardé plutôt sur d'autres volets notamment que ce soit sur la DSP ou que ce soit, par exemple, avec la prolongation d'une année des mises à disposition ou sur des loyers ou des redevances...

L'idée, c'était de voir comment nous pouvions permettre à ces structures d'étaler les choses et c'est comme ça que nous avons décidé de les aider plutôt que de leur verser de l'argent directement.

J'en ai terminé de cette présentation. Je vous remercie de votre écoute.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Merci de cet exposé très détaillé qui nous permet d'avoir les éléments d'information qui éclairent ces attributions d'aides et leurs disparités en fonction des différentes structures.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable à ce projet de délibération du Conseil Municipal.

Yves BEN ITAH

Madame la Maire, je ne vais pas participer au vote.

Yasmine BOUAGGA

A noter que Monsieur Yves BEN ITAH ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Donc je propose de soumettre cette délibération à votre avis.

POUR : 13 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (Yves BEN ITAH afin d'éviter tout conflit d'intérêt sort de la salle au moment du vote)

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Noé FROISSART, est-ce que vous pouvez faire signe à Yves BEN ITAH qu'il peut rejoindre la salle ?

Je vous remercie.

- 16** **1322 – Rapporteuse Nathalie PERRIN-GILBERT – Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Nouveaux espaces Latino-Américains pour l'organisation des festivals "Belles Latinas" du 14 au 24 octobre 2020 et "Documental - l'Amérique latine par l'image" du 23 au 28 novembre 2020**

Nathalie PERRIN-GILBERT

Je serai beaucoup plus rapide pour ce rapport-là.

Il s'agit d'une attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association Nouveaux espaces Latino-Américains pour l'organisation d'un festival qui a eu lieu "Belles Latinas" du 14 au 24 octobre 2020 et un autre festival "Documental - l'Amérique latine par l'image" qui devait avoir lieu du 23 au 28 novembre 2020 et qui évidemment ne pourra avoir lieu dans sa forme initiale.

Nous sommes en train de regarder avec cette association comment, notamment via le numérique, nous pourrions malgré tout, tenir cet évènement et au pire il serait décalé sur le 1^{er} semestre 2021.

Je vous propose de bien vouloir voter cette subvention de 6 000 €.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

J'espère effectivement que ce festival pourra avoir lieu sous forme numérique puisque l'on a besoin aussi de pouvoir participer, même à distance, à des activités culturelles qui nous permettent de tenir dans cette période compliquée. Et nous serons très heureux et heureuses de pouvoir relayer des informations culturelles sur les supports de la Mairie du 1^{er} pour permettre aux habitant.e.s de participer à distance.

17 1199 - Rapporteur Yves BEN ITAH – Participation à l'appel à projets Culture hors les murs de la Métropole de Lyon – Attribution de subventions et approbation d'une convention financière avec la Métropole de Lyon

Yves BEN ITAH

Merci Madame la Maire.

En effet, la crise sanitaire a fait qu'un certain nombre d'évènements et de festivals ont été annulés au printemps et à l'été.

Donc la Métropole de Lyon a organisé plusieurs dispositifs de soutien à la filière culturelle et artistique et elle a souhaité également proposer une réponse à la demande des territoires et des communes qui se sont engagés dans un travail de programmation culturelle et artistique durant l'été 2020, dans l'espace public et à destination de leurs habitants.

Dans cet objectif, la Métropole a lancé un appel à projets « Culture hors les murs » visant à soutenir financièrement les initiatives des communes pour réintroduire des projets culturels ou artistiques sur le territoire métropolitain.

Les projets éligibles se déroulaient de juillet à septembre 2020 inclus.

Ils pouvaient relever de toutes les disciplines artistiques et culturelles.

La Ville de Lyon a souhaité s'inscrire pleinement dans ce dispositif en proposant aux différentes mairies d'arrondissement une sélection de projets culturels et artistiques issus de cet appel à projets qui respectaient le protocole sanitaire.

Les mairies d'arrondissement ont pu ainsi enrichir leur propre programmation estivale.

L'objectif commun de la Ville de Lyon et de la Métropole étant de participer à soutenir les professionnels de l'art et de la culture, dont le secteur d'activité est parmi les plus durement touchés par la crise.

La Métropole s'engage à financer 80% du coût des projets sélectionnés.

Le montant global de la manifestation Culture Hors les Murs pour la Ville de Lyon s'élève à 46 191€, comprenant les différentes cessions de droits, les frais techniques divers et le gardiennage.

La Métropole s'engage à verser à la Ville de Lyon une subvention de 80% soit 36 952,80 € et une convention de subvention ponctuelle entre la Ville de Lyon et la Métropole est soumise à votre approbation.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Madame la Maire, d'adopter les décisions suivantes :

- 1- La programmation culturelle présentée dans ce rapport et l'attribution des subventions consécutives, pour un montant de 19 529 €,
- 2- La convention de subvention ponctuelle susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon,
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La dépense correspondante aux subventions sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2020,
- 5- La recette correspondante sera imputée, soit 36 952 €.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Un élément d'information complémentaire : pour le 1^{er} arrondissement nous avons sollicité cet appel à projet « Culture hors les murs » pour un concert de Turquoise production qui devait avoir lieu au Parc Sutter le 19 septembre. Il a été annulé et reporté en raison des conditions météorologiques et qui a été reprogrammé dans le cadre de la Semaine bleue et je vous propose d'en dire un mot, Madame l'Adjointe.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui, dans le cadre de la Semaine bleue dédiée à nos aînés, nous avons saisi l'occasion de retenir ce prestataire, vu que la convention était déjà passée. Et j'en profite, de nouveau, pour remercier les services, les agents, qui ont veillé, malgré justement les barrières sanitaires, malgré la complexité et les risques d'accès à ces résidences mais aussi malgré le temps car la météo n'a pas été favorable à ce que le concert puisse avoir lieu au profit des résidents de cet établissement.

Je pense qu'il est important et nous en avons conscience car c'est aussi un engagement politique fort qui a été porté pendant la campagne et qui est en train de se mettre en place, que de porter un projet ambitieux pour nos aînés.

Donc s'il est important en temps normal, de porter un projet culturel à destination de nos aînés, il l'est tout particulièrement pendant cette crise sanitaire. Parce que nos aînés sont les premières personnes exposées, ils sont les plus vulnérables.

Pour avoir assisté à cette production, j'ai eu le sentiment et aussi le témoignage de cette personne sur l'importance de notre présence, de notre engagement. Et je dirais à la fois que notre obligation morale et notre engagement politique ont été respectés de notre part.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'interventions sur cette délibération? S'agissant d'une convention entre la Ville de Lyon et la Métropole consécutive à cet appel à projets, je vous propose de donner un avis favorable.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

18 1258 - Rapporteuse Malika HADDAD-GROSJEAN – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités, pour un montant de 72 200 euros - Exercice 2020

Malika HADDAD-GROSJEAN

Merci Madame la Maire.

Le conseil d'arrondissement est saisi pour approuver l'attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités d'un montant de 72 200 € au profit de 38 associations.

Je voudrais apporter juste une petite précision mais sans rentrer dans le détail, que certaines associations ont vu leurs subventions légèrement augmenter en 2020 par rapport à 2019.

Il s'agit par exemple de GAMS Rhône-Alpes, une association qui lutte contre les mutilations sexuelles et les mariages forcés.

Aussi, FRISSE-Femmes dont on nous demande d'attribuer 4 000 € et qui, en 2019, a bénéficié de 3 000 €.

C'est une association qui travaille pour la réduction des risques en matière de sexualité.

Le soutien que la Ville apporte à ces associations est une juste reconnaissance du rôle crucial qu'elles jouent sur notre territoire pour que les femmes aient droit au respect de leurs droits et de leur dignité.

Ce sont des femmes et des hommes qui œuvrent bénévolement, qui mettent leur énergie, leurs tripes au service de l'intérêt général pour que les droits des femmes garantis par la loi deviennent effectifs.

Il est juste et de droit que les femmes accèdent à l'éducation, aux formations et ce, au même titre que les hommes.

Il est juste et de droit que les femmes puissent disposer librement de leur corps, de choisir leur conjoint, d'avoir ou de ne pas avoir des enfants et que soit garantie leur intégrité.

Il est juste et de droit que les femmes puissent accéder aux soins et à la prévention.

La lutte contre les discriminations contre les mutilations sexuelles, la sensibilisation et l'éducation dès le plus jeune âge à la mixité, au bien vivre ensemble, à la prévention des violences sexuelles et sexistes, sont autant de champs que couvrent ces actrices et ces acteurs, bon le plus souvent des actrices, et qui ont besoin de notre soutien, bien sûr financier, mais aussi politique.

Si ces associations sont essentielles tout le temps, elles le sont tout particulièrement aujourd'hui.

Nous avons observé le rôle crucial qu'elles ont joué pendant la première période de confinement face notamment, à l'augmentation des violences intrafamiliales.

Beaucoup de secteurs d'activités étaient à l'arrêt pendant le premier confinement.

Ces associations ont été de toute vigilance et sont restées en veille.

Oui elles ont été présentes pour prévenir, secourir, accompagner.

Qu'est-ce que cela nous dit ?

Cela nous dit simplement que pour elles, si la société pendant cette crise était confinée, les droits ne l'étaient pas et ne pouvaient pas l'être.

Je vous demande dès lors, Messieurs, Mesdames, Cher.e.s collègues, de donner un avis favorable à cette délibération car le mien est tout acquis.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame l'Adjointe.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je rappelle la journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre, pour laquelle nous devons accueillir une conférence en Mairie du 1^{er}, qui malheureusement est annulée.

Je vous donne la parole Madame l'Adjointe.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui, en effet, dès les premières annonces de confinement, l'association avait compris que cela allait être annulé puisqu'on ne pouvait pas la tenir physiquement. Mais d'autres solutions techniques sont en train de se construire et il est fort probable que cette conférence se tienne comme prévu.

S'il y a des difficultés de toute façon, on préviendra le public.

Yasmine BOUAGGA

Nous allons effectivement essayer de trouver des solutions techniques pour permettre la continuité de l'exercice effectif de ces droits qui passent notamment par la connaissance de ces droits.

Nous avons aussi en mairie du 1^{er} préparé une fiche à l'usage des habitant.e.s et également des agents qui peuvent les orienter.

Cette fiche récapitule les numéros d'urgence à appeler pour les personnes qui seraient victimes ou témoins de violences et qui permet d'agir vite, de procurer de l'écoute et des secours, si besoin.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Si je peux juste me permettre d'ajouter un petit mot.

Je crois que l'ensemble des services à la Mairie du 1^{er} arrondissement est mobilisé et sensibilisé à la question et j'ai envie encore une fois de les saluer et tout particulièrement les agents d'accueil qui sont sensibilisés à cette problématique et qui peuvent renseigner avec un grand esprit de service public et une grande conscience professionnelle.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie pour eux. Nous avons effectivement beaucoup de chance de les avoir si motivés !

19 1398 - Rapporteuse Yasmine BOUAGGA – Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 43 655 euros

Yasmine BOUAGGA

Ce sont des subventions de la Ville de Lyon pour conduire cette politique sociale à travers le soutien à l'action de ces différentes associations.

Je ne vais pas les énumérer mais on peut se féliciter de la présence importante du 1^{er} arrondissement, encore une fois, sur ces actions de solidarité où nous avons notamment des actions proposées par ATD Quart Monde, par La Cloche.

D'autres associations ne sont pas domiciliées dans le 1^{er} arrondissement mais sont très présentes. Je voulais notamment saluer l'intervention de Vroom Shower qui est donc un camion douche pour les personnes en grande précarité et qui, depuis plusieurs semaines, intervient auprès des personnes du campement des Chartreux, pour lesquelles Jean-Christian MORIN en particulier, s'est fortement mobilisé pour permettre un accès à l'hygiène. Et si nous n'avons pas encore réussi à installer véritablement cet accès et le relogement des personnes, nous avons au moins réussi à obtenir cette intervention de Vroom Shower grâce, notamment, à la mobilisation de l'Adjointe aux affaires sociales, Sandrine RUNEL.

Je voulais également mentionner l'accueil de jour « Au tambour » que Madame l'Adjointe, Malika HADDAD-GROSJEAN, avez reçu récemment et dont, peut-être, vous voulez dire un mot ?

C'est un accueil de jour qui est destiné aux femmes non accompagnées, ce qui est vraiment une originalité que d'accueillir des femmes qui ne sont pas accompagnées d'enfants. Ce sont parfois des femmes qui ont des enfants mais qui ont dû, par exemple, les placer ou les laisser au pays d'origine et pour qui cet accueil spécifique est vraiment nécessaire.

Cet accueil de jour a ouvert récemment mais le nombre de personnes qui le fréquentent montre combien il était nécessaire d'avoir ce type de dispositif.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Donc je le soumets à votre approbation.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

20 **1240 - Rapporteur David SOUVESTRE – Programmation financière complémentaire 2020 au titre du volet santé de la convention territoriale du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise : attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 34 000 euros et d'investissement de 1 100 euros, et annulation de la subvention de 34 000 euros attribuée à l'Association de gestion du centre psychanalytique de consultations et de traitement (CPCT) - Adhésion de la Ville de Lyon à l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes**

David SOUVESTRE

Merci Madame la Maire.

La crise sanitaire que nous traversons a des répercussions nombreuses.

Je songe par exemple à la crise économique, à la hausse du chômage, à l'augmentation de la précarité et de l'isolement.

Nous traversons donc une période particulièrement anxiogène, comme vous l'avez souligné Madame la Maire dans votre introduction, et qui pèse malheureusement sur la santé mentale.

Les dernières études qui ont été menées par le centre hospitalier Le Vinatier qui ont été publiées à la rentrée, démontrent que la pandémie Covid-19 a des répercussions, des impacts psychologiques importants.

Ces études montrent aussi que pendant le confinement, la santé mentale s'est fortement dégradée.

Je pense, par exemple, à l'anxiété, aux problèmes de sommeil, à la perte d'appétit, aux conduites addictives ou encore aux idées suicidaires.

Malheureusement, on constate aussi que nous ne savons pas encore combien de temps va mettre cette vague de problèmes de santé mentale à se résorber.

La santé mentale est une préoccupation importante pour notre municipalité et un enjeu fort.

C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui de soutenir deux organisations qui, bien évidemment, travaillent en lien avec la mairie dans le domaine de la santé mentale.

Le projet de délibération que je vous sou mets pour avis porte donc sur une attribution d'une subvention de 34 000 € à la fondation A.R.H.M et une subvention de 1 100 € à l'association SOS Suicide Phénix Lyon.

La fondation A.R.H.M existe depuis 67 ans, elle intervient dans le domaine de la santé mentale.

Elle accompagne environ 16 000 personnes avec plus de 7 000 professionnels.

L'aide municipale va lui permettre d'ouvrir des lieux d'accueil et d'écoute avec des populations fragiles et précaires afin de répondre à des besoins identifiés par les acteurs de terrain mais aussi par les partenaires de la Ville, comme Le Vinatier, que j'ai cité à l'instant ou encore l'Agence Régionale pour la Santé.

L'association SOS Suicide Phénix Lyon quant à elle est une association nationale qui a une antenne sur Lyon depuis 1983 ; son siège social est dans le 1^{er} arrondissement, Quai Jean Moulin.

Comme son nom l'indique, c'est une plateforme d'écoute qui permet d'écouter des gens qui sont en mal-être mais également de prévenir le suicide.

Depuis le confinement, il a donc eu un nombre important d'appels, une explosion des appels et du coup, la subvention va permettre à l'association d'acquérir un nouveau matériel informatique afin d'améliorer les dispositifs d'écoute.

Mes cher.e.s collègues, nous voyons bien à travers toutes les délibérations qui ont été présentées ce soir, à l'occasion de ce conseil d'arrondissement, que face à la crise sanitaire, la Ville de Lyon mais aussi la mairie d'arrondissement s'organisent et s'adaptent et anticipent pour accompagner les lyonnais et les lyonnaises mais aussi pour protéger les populations les plus précaires et les plus défavorisées.

Le montant des subventions que vous avez évoqué, Madame BOUAGGA, Madame HADDAD-GROSJEAN démontre qu'il y a une volonté assez forte de notre municipalité de soutenir les forces vives de la Ville, qu'elles soient associatives mais aussi culturelles.

Nous l'avons encore vu avec le fonds d'urgence pour la culture qui nous a été présenté à l'instant par Madame PERRIN-GILBERT, dont je tiens vraiment à saluer le travail remarquable car il est fortement apprécié par les acteurs culturels.

Je me permettrais enfin un dernier petit mot sur l'Observatoire régional de la santé (ORS) qui, avec cette délibération va permettre à la Ville de Lyon d'adhérer à cette association.

L'Observatoire régional de la santé est un observatoire qui fournit des indicateurs qui vont permettre d'évaluer nos politiques publiques.

C'est également un observatoire qui va nous accompagner à mettre en œuvre une nouvelle politique en faveur de la santé.

L'ORS pourra également nous apporter des connaissances scientifiques sur les sujets qui nous tiennent à cœur, dans le 1^{er} arrondissement, comme améliorer la qualité de l'air dans les bâtiments publics, je pense notamment à l'école Michel Servet, mais également à réduire les pollutions sonores.

Et enfin, il me semble que cet Observatoire régional de la santé sera également un appui important pour notre Adjointe, Chloé VIDAL, afin de définir et de construire les indicateurs de bien-être et de qualité de vie, qui est un projet phare de sa délégation.

Je crois avoir fait le tour de cette délibération et je vous invite donc à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie d'avoir présenté cette délibération et les enjeux plus larges également concernant la santé dans la politique que nous menons.

Y-a-t-il des questions ou des interventions concernant cette délibération ?

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je veux bien dire un petit mot et je vais revenir au périmètre de ma délégation et aux observations que j'ai pu faire, liées notamment aux situations que j'ai pu rencontrer ces derniers mois.

La question de la santé mentale est souvent au cœur d'un certain nombre de problèmes, notamment la difficulté du maintien dans le logement qui conduit souvent à des situations tragiques, notamment des expulsions sèches, c'est-à-dire la remise à la rue de personnes, comme ce que nous avons vécu cette semaine.

Je pense que c'est important et fondamental d'accorder une attention toute particulière à cet aspect dans la question de la précarité et de l'action sociale.

Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoît SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie Madame HADDAD-GROSJEAN d'avoir rappelé aussi le lien entre cette santé mentale et la précarité que l'on a bien vue dans les cas d'expulsion que vous avez cités.

J'en profite aussi pour souligner le fait que lorsque nous les avons alertés en urgence, Grégory DOUCET, Maire de Lyon, et Sandrine RUNEL, Adjointe aux Affaires Sociales, se sont immédiatement mobilisés pour intervenir auprès du Préfet, afin de suspendre les expulsions qui n'avaient pas encore eu lieu et qui étaient particulièrement tragiques dans ce contexte de mise en place de la trêve hivernale et du confinement.

21 1231 - Rapporteuse Fatima BERRACHED – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 27 480 euros

Fatima BERRACHED

Cinq associations sont concernées par l'attribution de ces subventions.

Les montants de 2020 sont identiques aux montants demandés et attribués en 2019.

Ces subventions doivent permettre aux associations de communiquer sur leurs actions, de garder le lien avec leurs membres, d'aider les familles et leur permettre aussi de participer aux commémorations.

Avant de vous inviter à voter favorablement à cette délibération, j'aurais une information à partager avec vous.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'ONACVG, porte la mission du Bleu de France dont l'objectif est d'accompagner les victimes de guerre, anciens combattants et victimes d'actes de terrorisme.

Chaque année l'ONACVG organise une quête sur la voie publique pour aider ses membres or du fait de la situation sanitaire, il ne sera pas possible d'organiser cette collecte.

Toutefois, je voulais juste vous informer que les dons étaient possibles en ligne pour aider l'association à aider les membres qui en auraient besoin.

Quoi qu'il en soit, concernant cette délibération, je vous invite à voter favorablement.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres questions ou demandes d'interventions sur ce sujet ?

Donc je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0-

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je mentionnerais, que là encore, beaucoup d'associations d'anciens combattants de la Ville de Lyon sont situées dans le 1^{er} arrondissement, notamment dans le bâtiment de la Condition des soies qui héberge également la bibliothèque du 1^{er} arrondissement et le centre social Quartier Vitalité.

22 **1152 - Rapporteur Sylvain GODINOT – Lyon-Tokyo 2021 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions**

Sylvain GODINOT

Merci Madame la Maire. Pour ce projet de délibération n°1152, il s'agit d'une délibération de soutien individuel aux athlètes de haut niveau.

C'est un dispositif qui a été mis en place par la Ville en 2001 qui vise à permettre à des sportifs de haut niveau de s'entraîner et de participer aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021 et de Pékin en 2022. Jeux olympiques et paralympiques qui ont été reportés, comme vous le savez, de l'été 2020 à l'été 2021.

Ce dispositif est proposé à la fois pour permettre le rayonnement de la Ville au niveau national et international et pour permettre la promotion des sports soutenus.

Il s'agit d'un dispositif qui aide chaque sportif par un montant forfaitaire sur la base de son classement, donc de ses résultats sportifs sur l'année 2019.

Deux catégories ont été mises en place, une catégorie A, dite d'élite qui correspond à un montant de 7 500 € par personne ; une catégorie B, dite espoir, 4 100 € par personne.

Le total des subventions est de 100 000 € pour l'année 2020 et ces subventions sont adressées à la fois à des sportifs et aux associations.

Il n'y a pas de club du 1^{er} arrondissement, malheureusement, qui prévoit d'envoyer des champions aux jeux olympiques ou paralympiques.

Je vous propose néanmoins d'adopter cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des prises de parole ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

23 **1154 - Rapporteur Sylvain GODINOT – Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application et de conventions annuelles mixtes**

Sylvain GODINOT

Il s'agit cette fois de la délibération N°1154 pour le dispositif Trait d'Union qui consiste à attribuer des subventions à divers clubs sportifs.

Le dispositif Trait d'Union est un dispositif récent puisqu'il a été créé en 2019.

Il s'agit de soutenir des initiatives innovantes de clubs sportifs amateurs lyonnais et de renforcer leurs liens avec les clubs professionnels.

A noter que les clubs professionnels prévoient d'apporter un cofinancement à ce dispositif et le budget de la Ville pour le dispositif Trait d'Union est de 205 000 €, selon deux appels à projet qui ont permis d'infuser un certain nombre de priorités de la Ville dans le domaine sportif.

Je vais vous les citer, il s'agit de :

- La santé,
- La mixité Femmes-Hommes
- L'insertion de publics fragiles et porteurs de handicaps,
- L'adaptation des pratiques sportives aux seniors,
- La formation des bénévoles et des arbitres,
- Les actions en renforcement du lien social dans les quartiers,
- Les actions écoresponsables,
- Les actions liant le sport et la culture.

Pour le 1^{er} arrondissement, j'ai le plaisir de vous dire qu'il s'agirait d'attribuer quatre subventions à trois associations :

- Le Wado Club de Lyon, un club de karaté qui a un projet destiné aux femmes en situation de fragilité sociale ;
- Deux subventions pour l'association Le Renouveau Boxe, une action vis-à-vis des femmes victimes de violence avec prise en charge des enfants pendant les heures de cours et une deuxième action d'accompagnement des enfants autistes et handicapés ;
- L'association des Pentes Sportives et Culturelles où il s'agit cette fois de former des bénévoles et des arbitres de basket.

Je voudrais, avant de vous proposer d'émettre un avis favorable à cette délibération, remercier toutes les associations qui ont fait acte de candidature à ce dispositif qui correspond complètement à nos priorités pour le mandat et féliciter bien sûr les trois lauréats pour ces quatre projets qui m'ont beaucoup intéressés et que j'espère, vous allez approuver dès maintenant. Merci de votre attention.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des prises de parole ?

Malika HADDAD-GROSJEAN

Juste un petit mot, parce que comme on a les masques, on ne voit pas l'expression de nos visages. Avant de formaliser mon vote, j'ai envie de dire que je me réjouis en tout cas de ces subventions accordées à ces associations du 1^{er} arrondissement tout particulièrement celles qui portent sur des sujets, comme la prévention des violences et l'accompagnement des femmes en situation de précarité.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Alors je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

POUR : 14

(Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HADDAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Je crois que nous sommes tous et toutes très heureux de pouvoir soutenir ces activités sportives et solidaires par ces subventions.

24 1299 - Rapporteuse Mathilde CORTINOVIS – Attribution de subventions pour un montant total de 67 500 euros dans le cadre de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire et le développement des activités économiques, dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et de la promotion de la consommation responsable

Mathilde CORTINOVIS

Merci Madame la Maire. Je suis ravie de vous présenter ce projet de délibération qui concerne l'attribution de subventions pour diverses structures de l'économie sociale et solidaire lyonnaises. Donc le montant total de l'enveloppe est de 67 500 € et elle est distribuée à 12 structures lyonnaises.

Je vais les citer car elles méritent à être connues :

- Cap services,
- Alter'Incub
- Ronalpia,
- GRAP,
- La Gonette,
- ARDAB,
- La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire,
- Locomotiv
- La Maison des solidarités,
- La légumerie,
- Bellebouffe
- Et également la Chaire de l'économie sociale et solidaire de l'Université Lumière Lyon 2.

Les subventions vont de 1 000 à 15 000 €.

Comme vous le voyez il y a encore beaucoup de structures qui sont dans le 1^{er} arrondissement, par exemple, Bellebouffe, la Légumerie, GRAP et également La Gonette, qui n'a pas son siège social dans le 1^{er} mais dont ses locaux sont dans le 1^{er} arrondissement.

Je suis ravie que l'on soutienne ces initiatives qui œuvrent pour une société plus écologique et plus solidaire.

Donc je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'interventions ?

Je vous propose donc de donner un avis favorable pour cette délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Effectivement, cela a aussi un caractère très fort de voter en ce moment le soutien à l'économie sociale et solidaire et en particulier dans ce secteur de l'alimentation puisque nous sommes vraiment dans une démarche de soutien d'une alimentation saine et durable. Soutien aux circuits courts et pour cela nous avons vraiment pour projet d'aider ce secteur de l'économie sociale et solidaire à se structurer, à se renforcer pour permettre que tous les habitants et les habitantes puissent avoir accès à ces biens nécessaires dans des bonnes conditions.

25 1300 - Rapporteur Bertrand PINOTEAU – Approbation des droits de place des marchés

Bertrand PINOTEAU

Merci Madame la Maire.

Une délibération de bon sens et particulièrement simple.

Les tarifs des droits de place et droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains sont fixés en Conseil municipal.

Une délibération de mars 2015 avait entériné le principe d'une hausse annuelle de 2% du montant des abonnements jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus.

Or, se pose la question pour 2021 de ne pas augmenter ces tarifs, compte tenu du fort impact des mesures d'urgence liées au contexte sanitaire sur la tenue des marchés en 2020 et dans un souci de soutien à la profession. Il est donc proposé de maintenir les tarifs au niveau antérieur de 2020.

Comme je l'ai dit en préambule, c'est assez simple, mais j'en profite quand même pour aborder rapidement deux points annexes qui ont trait aux marchés.

Comme vous le savez, le 1^{er} arrondissement compte un seul marché sur son territoire, celui du boulevard de la Croix Rousse qui se tient six jours par semaine.

La décision a été prise, et nous nous en réjouissons, de maintenir l'ouverture des marchés pendant cette nouvelle période de confinement. Mais, même si le marché de plein air semble vertueux au plan sanitaire, il convient toutefois d'être attentif au respect des règles d'espacement. Pourtant on a pu constater que sur certains marchés il y avait encore beaucoup d'activités et un respect insuffisant des règles sanitaires.

Donc je voulais vous informer que les élu.es et les services du 1^{er} et du 4^{ème} arrondissement ont fait conjointement des propositions pour adapter le placement des forains sur le marché afin de pouvoir garantir sa pérennité sur la durée.

Il y a un travail qui est en cours sur ce sujet-là et les élu.es sont également mobilisés pour résoudre durablement le problème de l'alimentation électrique des forains du marché de la Croix Rousse. Cette alimentation électrique est aujourd'hui totalement inadaptée et c'est en particulier Jean-Christian MORIN qui s'est saisi du problème.

Un deuxième point pour vous dire que la mairie du 1^{er} arrondissement a l'ambition de porter un nouveau projet de marché sur cette première partie de mandat dans le 1^{er} arrondissement, pour répondre à une demande qui est déjà assez ancienne des habitants mais qui n'a pas pu être concrétisée encore, à savoir un marché du soir, un marché souhaité dans le secteur de l'Hôtel de Ville.

Donc on va travailler sur ce sujet-là et le Comité de quartier du Bas des Pentès s'en est d'ailleurs déjà fait l'écho et a travaillé sur un projet il y a quelques années.

Nous allons nous y mettre avec la DECA, la Direction du Commerce et de l'Artisanat, dès le début de 2021.

Pour en revenir à la délibération, je vous propose d'apporter un avis favorable à cette délibération qui propose de maintenir les tarifs 2021 au niveau de 2020.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et merci aussi d'avoir présenté de ce fait notre politique à l'égard des marchés. Y-a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujet ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

26 1301 - Rapporteur Bertrand PINOTEAU – Attribution de subventions pour un montant total de 13 000 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Bertrand PINOTEAU

Effectivement, deux délibérations pour terminer qui concernent les subventions à des associations de commerçants.

Donc si vous en êtes d'accord, je vous propose de vous rapporter les deux et si l'on peut procéder ensuite au vote de chacune des délibérations.

Cette délibération concerne l'attribution de subventions à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire.

L'avis du 1^{er} arrondissement est sollicité concernant une subvention de 3000 € à l'association Arts Pentes pour ses actions de communication, de dynamisation et d'organisation de manifestations sur les métiers d'art et d'artisanat.

Arts Pentes est une association du 1^{er} arrondissement qui a été créée en 2009.

Elle compte aujourd'hui 114 adhérents, des artistes, des créateurs, des artisans d'art des 1^{er} et 4^{ème} arrondissements.

Son objectif est de constituer une « vitrine » des savoir-faire des Pentes de la Croix Rousse.

Pour l'année 2020, l'équipe d'Arts Pentes avait programmé deux projets d'envergure :

- La cinquième édition de « L'Estive » qui est un marché d'été des créateurs qui était prévue le 14 juin et qui malheureusement a été annulée en raison de la crise sanitaire du Covid 19 ;
- La 15^e édition du marché de Noël « 360° sur l'Art », place Sathonay et rue Vitet qui regroupe une soixantaine d'exposants du quartier et plus de 8 000 visiteurs, donc une manifestation importante dans le 1^{er} arrondissement.

Cette association Arts Pentes édite également un « Répertoire des lieux et savoir-faire de la Croix-Rousse », distribué à 12 000 exemplaires, lors des événements de l'association mais également disponible dans les boutiques adhérentes et chez les partenaires/annonceurs (certains hôtels et restaurants, mairies des 1^{er} et 4^e arrondissements).

Le budget global de l'association Arts Pentes est de 25 000 € environ et une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € lui a déjà été accordée en l'année 2019.

Il nous est donc proposé de reconduire cette subvention, ce qui constitue à mon sens un soutien nécessaire à la promotion des artistes créateurs et artisans d'arts de notre arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des prises de parole sur cette délibération ?

Je soumetts cette délibération à votre avis.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

27 1298 - Rapporteur Bertrand PINOTEAU – Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2020 : attributions de subventions d'un montant total de 141 500 euros (illuminations) et 14 586 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions

Bertrand PINOTEAU

Cette seconde délibération concerne l'attribution de subventions là aussi à des associations de commerçants et producteurs mais dans le cadre des animations de fin d'année à la fois pour des illuminations et des manifestations.

Concernant les illuminations qui sont prévues du 13 novembre au 10 janvier, le principe est de subventionner à hauteur de 50 % les actions effectives des associations de commerçants.

C'est-à-dire qu'en cas de non réalisation, la subvention n'est pas versée.

L'avis du 1^{er} arrondissement est sollicité pour une subvention de 5 000 € à l'association des marchés de la Croix Rousse, sachant que l'association Tendance Presqu'île est également concernée par une subvention de 20 000 € mais figure dans cette délibération au titre du 2^{ème} arrondissement.

A noter au passage une certaine hétérogénéité des montants versés par les arrondissements, issue de l'historique des années précédentes.

En effet, on constate dans cette délibération qui nous est proposée aujourd'hui que plus de la moitié des montants de ces subventions des illuminations est affectée pour le 2^{ème} et le 6^{ème}, alors que les sept autres arrondissements se partagent entre 4 et 9 % de la subvention, chacun.

Donc ce dispositif de subventionnement des illuminations via les associations de commerçants est amené à évoluer en 2021, au profit d'un financement direct ou plus direct par la Ville.

Cela permettra, nous le souhaitons, un rééquilibrage géographique, bien sûr des illuminations au profit des 4^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} arrondissements qui sont un peu les parents pauvres ici et un meilleur contrôle des cahiers des charges, notamment par exemple, en matière de matériels utilisés et des consommations en découlant, puisqu'aujourd'hui on n'impose pas, à notre connaissance, les LED, par exemple, dans les dispositifs d'éclairage utilisés.

Concernant la deuxième partie de cette délibération, à savoir les manifestations de fin d'année, notre avis est sollicité pour une subvention de 3 000 € à l'association Arts Pentes mais cette fois spécifiquement pour le marché de Noël, Place Sathonay.

Ce marché de Noël est prévu les 12 et 13 décembre.

Aujourd'hui, on ne peut absolument pas être certain qu'il puisse avoir lieu mais, comme pour les illuminations, la subvention est subordonnée à la tenue effective de la manifestation.

Donc, je vous invite à émettre un avis favorable, sachant que dans l'incertitude de cette fin d'année, il me semble que maintenir les illuminations a du sens, malgré la fermeture d'un très grand nombre de commerces et de limitation des déplacements, pour que notre Ville reste un peu vivante malgré tout !

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention ?

Sylvain GODINOT

Je voudrais remercier Bertrand PINOTEAU d'avoir souligné qu'il faut que l'on fasse évoluer cette délibération dès l'an prochain.

Je partage complètement l'idée de la voter pour cette année et je pense que l'on partage tous la nécessité de la faire évoluer dès l'an prochain à la fois sur une question de rééquilibrage territorial et de prise en compte de critères écologiques des illuminations qui sont soutenues.

En tant qu'Adjoint à la transition écologique, je prépare dès maintenant un petit mail au Directeur de l'éclairage public et à la DECA pour leur dire de bien mettre ça dans le radar l'an prochain.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Je vous propose dans les circonstances actuelles de donner un avis favorable pour cette seconde délibération.

POUR : 14 (Yasmine BOUAGGA, Laurence HUGUES, Jean-Christian MORIN, Malika HAD-DAD-GROSJEAN, Bertrand PINOTEAU, Fatima BERRACHED, Nathalie PERRIN-GILBERT, Sylvain GODINOT, David SOUVESTRE, Yves BEN ITAH, Laurence BOFFET, Mathilde CORTINOVIS, Noé FROISSART, Benoit SCIBERRAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITÉ

Yasmine BOUAGGA

Nous avons épuisé l'ordre du jour avec ces différentes mesures qui viennent soutenir les actions de la Ville de Lyon sur différents aspects sociaux, culturels, économiques.

Je vous rappelle que nous avons des rendez-vous citoyens qui nous permettent d'animer aussi la vie démocratique à distance, avec des outils sur internet pendant cette période.

Vous retrouverez sur le site de la mairie, les liens nécessaires pour assister, par exemple, à la rencontre autour de la rénovation du collège Truffaut, de la Place Chardonnay etc...

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 2 décembre et je vous souhaite d'ici là de prendre bien soin de vous et de vos proches et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART